

<https://www.snetap-fsu.fr/Fonction-publique-territoriale-Rejet-des-mesures-de-la-loi-dite-de.html>



# Fonction publique territoriale - Rejet des mesures de la loi dite de transformation de la Fonction publique

- Les Dossiers - Vie fédérale -  
Date de mise en ligne : mercredi 21 avril 2021

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---



## **Réunies le 7 avril 2021, les organisations syndicales de la Fonction publique territoriale constatent que les mesures contenues dans la loi dite de transformation de la Fonction publique suscitent des réactions de rejet de la part des agent.e.s.**

En effet, loin d'améliorer les conditions de travail et d'exercice du service public, cette loi organise l'affaiblissement des services publics locaux, casse le statut de la Fonction publique et précarise les agent.e.s public.que.s dans leurs conditions de travail et leurs conditions de vie.

Alors que les agent.e.s de proximité ont montré leur rôle essentiel depuis plus d'un an assurant chaque jour la continuité des services publics et ont été en première ligne autant sur le plan sanitaire que social, le gouvernement n'a eu de cesse de continuer sa politique et d'appliquer ses contre-réformes. Face à la crise, la réponse du gouvernement consiste à appliquer le « quoi qu'il en coûte » et les dispositions régressives de la loi du 6 août 2019 sur le temps de travail et le droit de grève.

Parce que nous demandons l'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique, nous revendiquons ensemble :

- Le respect des accords locaux concernant le temps de travail : alors que le nombre de chômeurs ne cesse de croître, le sens de l'histoire va au partage du travail et donc à la réduction du temps de travail ;
- Le respect du droit constitutionnel pour chaque fonctionnaire, agent.e public.que et salarié.e de pouvoir se mettre en grève. Ce qui casse le service public ce ne sont pas les grévistes, mais bien les politiques d'austérité menées depuis des années et contre lesquelles tous les agents se battent, quel que soit leur statut ;
- Le maintien et le renforcement des [CHSCT](#) en tant qu'instances de plein exercice sans lesquels le premier confinement se serait déroulé de façon encore plus catastrophique pour les agent.e.s (mise en place des plans de continuité d'activité, pressions pour obtenir du matériel de protection, ....) et par voie de conséquence immédiate pour les usager.ère.s.

Constatant l'importance des mobilisations qui se déroulent en ce moment dans de nombreuses collectivités, les organisations syndicales [CGT](#) - FAFPT - [FSU](#) Territoriale - [SUD](#) CT apportent leur soutien aux luttes en cours et appellent les agent.e.s à renforcer ces mobilisations, à se réunir et à se mobiliser dans l'unité afin de faire reculer les exécutifs locaux dans l'application de cette loi.

Elles proposent d'ores et déjà que des débats se mènent partout en vue de construire tous.tes ensemble une mobilisation nationale et prévoient une nouvelle rencontre à la fin du mois d'avril.